AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3320
FR0010241638-FS0956

1er septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MERCIALYS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er septembre 2020, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank[1] (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 août 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS et détenir 4 440 785 actions MERCIALYS représentant autant de droits de vote, soit 4,82% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MERCIALYS sur le marché.

[1] Contrôlée par Crédit Agricole S.A.
[2] Sur la base d'un capital composé de 92 049 169 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.